**Formulaire de soumission AAP 2021 « Emergents SFERE »  
Appel à projets émergents de recherche en éducation   
SFERE- Provence**

|  |
| --- |
| Nom du responsable du projet et présentation de la composition de l’équipe |
|  |

|  |
| --- |
| Résumé de la proposition (entre 1000 et 2000 caractères espaces compris) |
|  |

|  |
| --- |
| Présentation détaillée de la proposition (jusqu’à 20000 caractères espaces et réf bibliographiques compris) |
|  |

|  |
| --- |
| Budget prévisionnel (seuls les frais d’achat d’ouvrages, de logiciel et le financement d’intervenant extérieur pourront être demandés dans le cadre de cet AAP) |
|  |

**Joindre en annexe**

* Un Diagramme de Gant comprenant les étapes de réalisation du projet sur les deux années prévues par le soutien financier de SFERE
* Les avis et signatures des directeurs de laboratoire membres de SFERE engagés dans le projet en indiquant le montant du co-financement prévu par chaque laboratoire.

**Appel à projets émergents de recherche en éducation 2020-2021 –SFERE- Provence  
Lancement de l’appel : 30 octobre 2020 – Clôture de l’appel 15 janvier 2021 – Présentation par l’équipe du projet en conseil scientifique de SFERE le 8 mars 2021**

SFERE-Provence (FED 4238) souhaite susciter et dynamiser des rencontres inter laboratoires dans la perspective de développer des projets originaux et interdisciplinaires de recherche en éducation.   
Ces projets émergents peuvent solliciter SFERE dans le but d’obtenir une aide financière (dans les limites de 2000 euros par projet) répartie sur deux années de fonctionnement du projet. Le montant accordé par la structure fédérative peut différer du montant demandé en fonction du nombre de projets acceptés.   
A l’issue du soutien accordé par SFERE, les projets émergents auront pour ambition de se poursuivre et de se développer dans au moins une des 5 actions d’AMPIRIC ou d’un autre organisme de soutien à la recherche d’ampleur nationale ou internationale.

**Cahier des charges de l’appel à projet :**

1. Le projet doit être porté par des membres permanents d’au moins 2 laboratoires de SFERE-Provence.
2. Le projet formulé doit être un projet nouveau, original et interdisciplinaire s’appuyant sur la littérature internationale existante relative au contenu du projet
3. L’équipe du projet s’engage à intégrer, dès le démarrage du projet, un à trois masterants MEEF.
4. L’équipe s’engage à fournir à SFERE un bilan d’étape (année 1 sur 2) composé à minima d’une revue de la littérature élaborée donnant lieu à la construction d’un plan de recherche et d’une méthodologie détaillée si le recueil de données est prévu en année 2. Sinon, une présentation des premiers résultats obtenus est attendue.
5. L’avis positif des directeurs des laboratoires membres de SFERE engagés dans le projet doivent appuyer les réponses formulées par les équipes.
6. Les laboratoires membres de SFERE engagés dans le projet doivent participer au financement du projet émergent répondant à l’appel de SFERE.
7. L’équipe du projet s’engage à communiquer sur sa recherche lors des journées scientifiques de SFERE.
8. Un diagramme de Gant présentant la réalisation par étapes du projet doit être joint au dossier de réponse, ainsi qu’un prévisionnel financier sur les deux années concernées par le soutien de SFERE.

Le dossier de réponse à l’appel à projet de SFERE-Provence est téléchargeable sur le site de SFERE et les carnets.

Il doit comporter :

* Le formulaire de soumission AAP 2021 « Emergent-SFERE » comprenant la présentation de la composition de l’équipe, le résumé de la proposition (entre 1000 et 2000 caractères espaces compris), une présentation détaillée de la proposition (jusqu’à 20000 caractères espaces et références bibliographiques compris), un budget prévisionnel (seuls les frais d’achat d’ouvrages, de logiciel et le financement d’intervenant extérieur pourront être demandés dans le cadre de cet AAP).
* Un diagramme de Gant comprenant les étapes de réalisation du projet sur les deux années prévues par le soutien financier de SFERE.
* Les avis des directeurs de laboratoire membres de SFERE engagés dans le projet et le montant du co-financement prévu par le laboratoire.

**Calendrier de l’appel à projet :**

* 30/10/2020 : Lancement de l’AAP « émergent-SFERE »
* 15/01/2021 : Clôture de l’AAP « émergent-SFERE »
* 19/01/2021 : Conseil scientifique évaluant les projets reçus.
* 8/03/2021 : Soutien oral par les équipes des projets présélectionnés en conseil scientifique extraordinaire de SFERE-Provence (10h-12h).
* 18/03/2021 : Liste des projets émergents sélectionnés.
* Avril-juillet 2021 : Campagne de recrutement d’un-des masterant-s participant(s) au projet.
* Septembre 2021 : Démarrage du projet